

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1122 13 mai 2013

## **SOMMAIRE**

Alto SA53845	Sofia Holding S.A 53855
AMO Holding 1 S.A 53845	SSCP SAR S.à r.l53812
Anwolux Montage 53845	SSCP Security Holding SCA53810
Anwolux s. à r.l53845	TF Immobilier S.à r.l 53813
Bati-Euro53847	T - Gestion S.A53851
BCP Cayman V OSUM S.à r.l 53847	The Glove Technology 53816
BERKHOUT S.A., société de gestion de pa-	The Green Link Holding S.A 53854
trimoine familial53856	The UBK Pepp Lux S.àr.l 53854
Broad Point I S.à r.l	Timeless International Business s.à r.l 53855
Credit Suisse Fund Management S.A 53829	Treetop PSF S.à r.l53847
Eurofinancial Group S.à r.l53851	Tree Top S.A
Fibatim S. à r. l53823	UBI Banca International S.A 53852
Holz Equity S.A53833	UBI Management Company S.A 53852
Immobilière Goy S.à r.l53811	UBS (Lux) Key Selection SICAV 53855
IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l 53817	Ulysse Holding Participations 2 S.à r.l 53856
JBS Global Luxembourg S.à r.l 53829	Ulysse Investissement S.à r.l 53856
KLC Holdings IV S.A	Valofin S.A 53853
Metal Group International S.à r.l 53835	Valve HoldCo S.à r.l53853
Oxmosis	VFS Europe S.à r.l53852
Project Bird Holding IIIB S. à r.l 53854	Wandhaff S.A 53853
Savarona Holding S.A 53855	Werner Global Holdings S.à r.l 53854
Savrou SPF, S.A53851	Wine We Like S.à r.l 53852
SHIP Investor S.à.r.l53852	
Skyone Cargo Services S.à r.l 53824	•



## SSCP Security Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.111.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SSCP Security Holding S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.111, constituée suivant acte notarié en date du 27 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 909 du 12 avril 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1 <sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 13 février 2010.

L'assemblée est ouverte à 15.56 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;
  - 2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;
  - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

#### Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The General Partner (as defined below) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

## Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant (tel que défini ci-dessous) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.01 heures.



DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013, REM/2013/275. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037197/64.

(130045425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

## Immobilière Goy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 49.247.

## DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douzième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu

Madame Théa SCHAUS, sans état particulier, née le 10 juin 1955 à Ettelbruck, demeurant à L-1947 Luxembourg, 13, Rue Joseph Leydenbach.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée IMMOBILIERE GOY S.à r.l., avec siège social à L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.247,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 1994 publié au Mémorial C numéro 63 en l'an 1995.

Que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTIMES (EUR 12.394,68.-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTIMES (EUR 24,79.-) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante déclare être seule associé de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, elle déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que l'associé uique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Théa Schaus, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2013. LAC / 2013 / 12004. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036955/44.

(130045896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.



#### SSCP SAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.535.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SSCP SAR S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.535, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 25 avril 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.44 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;
  - 2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
  - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

#### Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

#### Version anglaise:

" **5.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

## Version française:

« 5.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.» Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.49 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.



Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/303. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037206/59.

(130045401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

## TF Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 175.949.

#### **STATUTS**

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Thierry FRANCESCHETTI, dirigeant de société, né le 31 mars 1970 à Algrange, France, résidant professionnellement au Z.I. du Scheleck 1, L-3225 Bettembourg,

ici représenté par Madame Maria DA CAL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1 er . Il est formé par les présentes par le ou entre les propriétaire(s) actuel(s) des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion l'exploitation, la transformation et la valorisation, le développement, de tout actif ou bien immobilier, sous quelque forme que ce soit, sis à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

- **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «TF Immobilier S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.



Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social de la société pourra, à tout moment, être modifié moyennant l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Pour toute autre matière, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
  - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

- **Art. 13.** Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.
- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.



- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la société.
- Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.
- Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant/conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

## F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Thierry FRANCESCHETTI, prénommé, déclare souscrire toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

#### Résolutions

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est Z.I. du Scheleck 1, L-3225 Bettembourg.
- 2. La personne suivante a été nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry FRANCESCHETTI, dirigeant de sociétés, né le 31 mars 1970, à Algrange, France, avec adresse professionnelle au Z.I. du Scheleck 1, L-3225 Bettembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DA CAL, DELOSCH.



Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2013. Relation: DIE/2013/3302. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037235/157.

(130045582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

## The Glove Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.184.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick HAMPE, né le 21 mars 1954 à Monscrou, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'Activités;
- 2.- Madame Michèle LEFEBVRE, née le 21 janvier 1955 à Kortrijk, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'activités;
- 3.- Monsieur John WRIGHT, né le 18 octobre 1941 à Greifswald avec adresse privée au 74 Boulevard d'Italie, Sun Park, MC-98000 Monaco;
- 4. Monsieur Daniel BODEA, né le 11 mai 1970 à IASI (Romania) avec adresse privée au Sos. Moara De Foc nr 15, ap.3, 06600 lasi, Romania;
- 5. Monsieur Thomas HAMPE, né le 14 juillet 1977 à Monaco avec adresse privée au 1017 Rural St Emporia, Kansas, 66801, USA;
- 6. Monsieur Vasile STRUGARU, né le 19 février 1973 à Gura Humorului avec adresse privée au Str. Musatini nr.41, ap.3, lasi CP.700590, Romania;
- 7. Monsieur Siraveth SUKHANETR, né le 13 novembre 1963 à Bankok, Thailande, avec adresse privée au 65, Sukhumvit Rd. Klogtannua Wattana, Bankok, 10110, Thailand;

tous ici représentés par Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche, suivant procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le notaire et les comparants resteront ci-annexées pour être enregistrées ensemble avec la présente minute;

Lesquels comparants, tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée THE GLOVE TECHNOLOGY, a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 29 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1760 du 3 août 2011;
  - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B161184,
- que les associés entendent rectifier la répartition des parts sociales actée aux termes d'un protocole d'accord en date du 21 janvier 2012 comme suit:

Suite à une cession de parts sous seing privé, faite le 21 janvier 2012:

- Madame Michèle LEFEBVRE, prédite, a cédé 72 parts sociales;
- Monsieur Patrick HAMPE, prédit, a cédé 72 parts sociales;
- Monsieur John WRIGHT, prédit, a cédé 32 parts sociales;
- Monsieur Siraveth SUKHANETR, prédit, a cédé 6 parts sociales;
- Monsieur Daniel BODEA, prédit, a cédé 6 parts sociales;
- Monsieur Vasile STRUGARU, prédit, a cédé 6 parts sociales;
- Monsieur Thomas HAMPE, prédit, a cédé 6 parts sociales.

Le cessionnaire est Monsieur Dato Doctor Zainuddin MD WAZIR, né le 25 mars 1958, à Perak (Malaisie), demeurant professionnellement à 89 e Parc d'Activités L-8308 Capellen,

Ici représenté par Nabila BOULKAIBET, demeurant à Audun-le-Tiche (F-), suivant procuration donnée le 28 janvier 2013, à Capellen,

Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR, restera ci-annexée.

Monsieur Dato Doctor Zainuddin MD WAZIR intervient à la présente assemblée pour accepter la cession de parts. Il déclare connaître les livres de la société.

Madame Michèle LEFEBVRE, telle que repésentée, agissant en qualité de gérant statutaire, déclare n'être saisie d'aucune opposition à la cession de parts. Elle accepte la cession pour le compte de la société.



Ensuite les nouveaux associés, tels que représentés, confirment l'augmentation du nombre des parts sociales, actés dans le protocole d'accord en date du 21 janvier 2012.

En prenant en compte la cession de parts au profit de Monsieur Dato Doctor Zainuddin MD WAZIR, les parts sont actuellement réparties comme suit:

" Art. 5. Le capital social est fixé à ONZE MILLIONS TROIS CENT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE EUROS (EUR 11.318.204.-), divisé en mille (1000) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

Patrick HAMPE	288 parts
Michèle LEFEBVRE	288 parts
John WRIGHT	128 parts
Daniel BODEA	24 parts
Thomas HAMPE	24 parts
Vasile STRUGARU	24 parts
Siraveth SUKHANETR	24 parts
Dato Doctor Zainuddin MD WAZIR	200 parts

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le Notaire soussigné certifie que l'acte ci-dessus a bien été signé par devant lui ce jour.

Signé: HOLTZ; BOULKAIBET.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2013. Relation EAC/2013/1427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013037223/82.

(130045800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

# IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.968.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### There appeared:

IPG Prime Logistics English Limited Partnership, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE, United Kingdom, represented by its general partner Hines IPG Prime Logistics GP Limited, having its registered office at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE, United Kingdom,

duly represented by Ms. Alexie Arnould, private employee, professionally resident at 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 12, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having its registered office at 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172.968, incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître



Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3113 dated December 31, 2012. The by-laws have been amended pursuant to the deed of the same notary January 21, 2013 currently pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda

- 1. To increase the Company's share capital from twelve thousand five hundred (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares, having a par value of one hundred Euros each (EUR 100), to thirteen thousand Euros (EUR 13,000), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one hundred (100) Class A Shares, one hundred (100) Class B Shares, one hundred (100) Class C Shares, one hundred (100) Class D Shares, one hundred (100) Class E Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each;
  - 2. To amend and restate article 6 of the Company's Articles of Association;
- 3. To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Hadieh Kaviani, Ms. Alexie Arnould and Ms. Elin Egilson to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;
  - 4. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the one hundred twenty-five (125) existing shares from one hundred Euro (EUR 100,-) each down to one Euro (EUR 1.-) so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to thirteen thousand Euros (EUR 13,000), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one hundred (100) Class A Shares, one hundred (100) Class B Shares, one hundred (100) Class C Shares, one hundred (100) Class D Shares, one hundred (100) Class E Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

## Subscription and Payment

There now appeared Ms. Alexie Arnould, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy granted on February 12, 2013.

The person appearing declared to subscribe to one hundred (100) Class A Shares, one hundred (100) Class B Shares, one hundred (100) Class C Shares, one hundred (100) Class D Shares, one hundred (100) Class E Shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

All the new shares subscribed by the sole shareholder here represented as aforementioned and entirely paid up by payment in cash so that the amount of five hundred Euro (EUR 500,-)is as now available to the corporation, as has been proved to the undersigned notary.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 6 of the articles of association of the Company. The article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

- « Art. 6. Issued Capital. The Company's share capital is set at thirteen thousand euros (EUR 13,000), consisting of thirteen thousand (13,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.
- 6.2. The thirteen thousand (13,000) shares representing the share capital of the Company are divided into six (6) classes of shares, as follows:
- twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
  - one hundred (100) Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
  - one hundred (100) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
  - one hundred (100) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
  - one hundred (100) Class D Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
  - one hundred (100) Class E Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- 6.3 For the purposes of this article 6.3, a reference to a «Portfolio» shall be construed as a reference to an assigned investment.
- 6.3.1. Each share issued by the Company entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company, and to one (1) vote at each general meeting of shareholders.



- 6.3.2. Ownership of a share carries implicit acceptance of this articles of association, and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.
- 6.3.3. Each share shall have the right to dividends to be declared by the shareholder(s) at the times and for the amounts which the shareholder(s) shall determine from time to time, taking into consideration the following principles, provided that no distribution will be made to the shareholders despite a positive credit to the separate account for that class of shares, if the conditions as set out by the Luxembourg law governing commercial companies of 10 August 1915, as amended, are not met for any such distribution.
- 6.3.4. The Company has six (6) Portfolios, one (1) for each class of shares issued by the Company, (in accordance with both Luxembourg laws and normal accounting practice). Each corresponding Portfolio shall be distinguished with the same reference than the corresponding shares (e.g. Portfolio O for Ordinary Shares, Portfolio A for Class A Shares, Portfolio B for Class B Shares, and so on). Each Portfolio will be managed for the exclusive benefit of the corresponding class of shares as follows:
  - Portfolio O will be managed for the exclusive benefit of the Ordinary Shares;
  - Portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the Class A Shares;
  - Portfolio B will be managed for the exclusive benefit of the Class B Shares;
  - Portfolio C will be managed for the exclusive benefit of the Class C Shares;
  - Portfolio D will be managed for the exclusive benefit of the Class D Shares; and
  - Portfolio E will be managed for the exclusive benefit of the Class E Shares;
  - 6.3.5. The investments of the Company are assigned to the Portfolios as follows:
  - Portfolio O does not relate to any specific investments of the Company;
- Portfolio A will be for investments in IPG Prime Logistics S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Commercial Register of Luxembourg und number B 172.999.
- Portfolio B will be for investments in IPG Prime Logistics I S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Commercial Register of Luxembourg und number B 173.037.
- Portfolio C will be for investments in IPG Prime Logistics II S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Commercial Register of Luxembourg und number B 173.050;
- Portfolio D will be for investments in IPG Prime Logistics A S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Commercial Register of Luxembourg und number B 173.040; and
- Portfolio E will be for investments in IPG Prime Logistics B S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Commercial Register of Luxembourg und number B 173.010.
- 6.3.6.On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with both Luxembourg laws and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Portfolio which will be determined as follows:
- 6.3.6.1. The result of each Portfolio will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned investments (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).
- 6.3.6.2. The shareholder (s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated below, of a decision of the shareholder (s), for the payment of dividends to the class of shares to which the account / Portfolio relates.
- 6.3.7. The allocation to the legal reserve of five percent (5%) of the net profit of the Company as detailed in article 18 of the present articles, will be made by the allocation of a portion of the eventual credit balance of the result of each of the existing Portfolio (s) in proportion to the amount to be contributed to the legal reserve. Such amount contributed by each Portfolio to the constitution of the legal reserve will be inscribed to a separate legal reserve account for each class of Shares.
- 6.3.8. In case of liquidation or dissolution of the Company, the amount of the legal reserve will be distributed if the case may be between the different classes of shareholders in proportion to the amount contributed to this reserve by each Portfolio as inscribed in the special account held for the legal reserve. After payment of all debts, costs and liquidation expenses, the holders of each class of shares shall have the right to a distribution to be made on the amount of the various Portfolios which will be distributed to the respective classes of shareholders pro rata to the number of Shares owned by them."



#### Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Hadieh Kaviani, Ms. Alexie Arnould and Ms. Elin Egilson to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by it surname, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

IPG Prime Logistics English Limited Partnership, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London WIS 3AE, Royaume-Uni, ici représentée par son associé commandité Hines IPG Prime Logistics GP Limited, ayant son siège social au Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London WIS 3AE, Royaume-Uni,

dûment représentée par Madame Alexie Arnould, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour fins d'enregistrement auprès des autorités.

La comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique») de IPG Prime Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.968, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3113 du 31 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire le 21 janvier 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnait être parfaitement informée des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Augmenter le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), divisé en cent vingt-cinq (125) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à treize mille euros (EUR 13.000), divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions ordinaires, cent (100) parts sociales de Classe A, cent (100) parts sociales de Classe B, cent (100) parts sociales de Classe C, cent (100) parts sociales de Classe D et cent (100) parts sociales de Classe E, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
  - 2. Modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société;
- 3. Modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus, et donner plein pouvoir et autorité à Mme Jeanette Hesser, Mme Hadieh Kaviani, Mme Alexie Arnould et Mme Elin Egilson, avec leur seule signature, agissant au nom de la Société afin de procéder à l'enregistrement des parts dans le registre des parts sociales de la Société;
  - 4. Divers.

Après avoir passé en revue les différents points de l'ordre du jour, l'Associé Unique, représentant l'entièreté du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes de cent Euros (EUR 100,-) chacune à un Euro (EUR 1,-) de sorte que le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de un Euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à treize mille euros (EUR 13.000), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, cent (100) parts



sociales de Classe A, cent (100) parts sociales de Classe B, cent (100) parts sociales de Classe C, cent (100) parts sociales de Classe D et cent (100) parts sociales de Classe E, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

#### Souscription et Paiement

Ensuite est intervenue Madame Alexie Arnould, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 12 février 2013.

La comparante a déclaré souscrire à cent (100) parts sociales de Classe A, cent (100) parts sociales de Classe B, cent (100) parts sociales de Classe C, cent (100) parts sociales de Classe D et cent (100) parts sociales de Classe E, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales souscrites par l'Associé Unique ici représenté comme il est dit ont été libérées par versement en espèces de sorte que le montant de cinq cents Euros (EUR 500,-) est dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société. L'article 6 des statuts de la Société se lira comme suit:

#### « Art. 6. Capital social.

- 6.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille euros (EUR 13.000), représenté par treize mille (13.000) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- 6.2. Les treize mille (13.000) parts représentant le capital social de la Société sont divisées en six (6) classes de parts sociales comme suit:
- Douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
  - Cent (100) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
  - Cent (100) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
  - Cent (100) Parts Sociales de Classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
  - Cent (100) Parts Sociales de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
  - Cent (100) Parts Sociales de Classe E, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
- 6.3. Dans le but de cet article 6.3, la référence à un «Portefeuille» sera interprétée comme faisant référence à un investissement assigné.
- 6.3.1. Chaque part émise par la Société confère à son détenteur un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social, ainsi qu'à une (1) voix à chaque assemblée générale des actionnaires.
- 6.3.2. La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux statuts et aux décisions prises par un seul associé ou groupe d'associés lors des assemblées générales des associés.
- 6.3.3. Chaque part sociale aura droit à un dividende devant être déclaré par le(s) associé(s) au moment et pour le montant définis par l'/les associé(s), prenant en considération les règles suivantes, et ce étant entendu qu'aucune distribution ne pourra être effectuée au profit de l'/des associé(s) en dépit d'un crédit positif d'un compte séparé pour cette classe de parts sociales, et uniquement dans le cas où les conditions élaborées par la loi de Luxembourg du 10 aout 1915 régissant les sociétés commerciales telle que modifiée ne soient pas remplies pour une telle distribution.
- 6.3.4. La Société crée six (6) Portefeuilles, un (1) pour chaque catégorie de parts sociales (en vertu de la loi de Luxembourg et des pratiques comptables). Chaque Portefeuille sera désigné par la même référence que les parts sociales correspondantes (par exemple Portefeuille O pour les Parts Sociales Ordinaires, Portefeuille A pour les Parts Sociales de Classe A, Portefeuille B pour les Parts Sociales de Classe B, etc.). Chaque Portefeuille sera géré pour les besoins exclusifs de la classe de parts sociales qui correspond comme suit:
  - Le Portefeuille O sera géré pour les besoins exclusifs des Parts Sociales Ordinaires;
  - Le portefeuille A sera géré pour les besoins exclusifs des Parts Sociales de Classe A;
  - Le portefeuille B sera géré pour les besoins exclusifs des Parts Sociales de Classe B;
  - Le portefeuille C sera géré pour les besoins exclusifs des Parts Sociales de Classe C;
  - Le portefeuille D sera géré pour les besoins exclusifs des Parts Sociales de Classe D;
  - Le portefeuille E sera géré pour les besoins exclusifs des Parts Sociales de Classe E;
  - 6.3.5. Les investissements de la Société sont alloués comme suit aux différents Portefeuilles:
- Le Portefeuille A comprend les investissements dans IPG Prime Logistics S.à r.l., une société régit par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 203, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.999;
- Le Portefeuille B comprend les investissements dans IPG Prime Logistics I S.à r.l., une société régit par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 203, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.037;



- Le Portefeuille C comprend les investissements dans IPG Prime Logistics II S.à r.l., une société régit par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 203, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.050;
- Le Portefeuille D comprend les investissements dans IPG Prime Logistics A S.à r.l., une société régit par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 203, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.040;
- Le Portefeuille E comprend les investissements dans IPG Prime Logistics B S.à r.l., une société régit par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 203, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.010;
- 6.3.6. Dans les comptes séparés (en sus des comptes tenus par la société en vertu de la loi de Luxembourg et des normes comptables), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Portefeuille qui sera déterminé comme suit:
- 6.3.6.1. Le résultat de chaque Portefeuille consistera en la différence entre tous les revenus, profits ou toute autre forme de recettes payées ou dues de quelque manière que ce soit en relation avec ledit investissement alloué à ce Portefeuille (incluant les plus-values, boni de liquidation, dividendes) et les dépenses, charges, impôts et tout autre transfert de fonds incombant à la Société durant ledit exercice et qui pourra être valablement et raisonnablement être lié à la gestion et l'exploitation avec ledit investissement (incluant les frais, couts, impôts sur les plus-values, frais relatifs à la distribution de dividendes).
- 6.3.6.2. L'/les associé(s) approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes annuels de la Société tenus en vertu de la loi et des pratiques usuelles. La différence positive entre les revenus et charges de chaque compte sera distribuable, par décision de l'/des associé(s) comme indiqué ci-après, à titre de dividendes dus pour chacune des classes de parts sociales auxquelles les comptes/Portefeuilles se réfèrent.
- 6.3.7. L'allocation à la réserve légale de cinq pour cent (5%) du profit net de la Société tel que détaillées dans l'article 18 des présents statuts, sera effectuée par l'allocation d'une portion du surplus éventuel de chaque résultat de chaque Portefeuille et ceci en proportion avec le montant total à contribuer à la réserve légale. Une telle allocation à la réserve légale faite par chaque Portefeuille sera inscrite sur un compte séparé lié à cette réserve légale et ceci pour chaque classe de parts sociales.
- 6.3.8. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le montant de la réserve légale sera distribué si le cas se présente entre les différentes classes d'associés et ceci en proportion du montant alloué à cette réserve par chaque Portefeuille tel qu'il ressort des comptes spéciaux tenus pour la réserve légale. Après paiement de toutes les dettes, charges et coûts liés à la liquidation, les détenteurs de chaque catégorie de parts sociales auront droit à une distribution effectuée sur les montants des divers Portefeuilles qui seront distribués aux différentes classes d'associés au prorata du nombre de parts sociales détenues.»

## Troisième résolution

L'Associé Unique déclare autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Hadieh Kaviani, Mme. Alexie Arnould et Mme. Elin Egilson à procéder au changement de capital dans le Registre des parts sociales de la Société et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués à approximativement EUR 1.200,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. ARNOULD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/9182. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037616/296.

(130045831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.



#### Fibatim S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 106.654.

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

- 1) Monsieur Frédéric BONNEFOND, gérant de société, né à La Tronche, le 25 avril 1952, demeurant à F-38880 Autrans, «Les Ronins»,
- 2) Madame Martine BONNEFOND, directrice, née à Martimprey du Kiss (Maroc), le 12 mai 1951, demeurant à F-38880 Autrans, «Les Ronins»,
- 3) Mademoiselle Fanny BONNEFOND, technicienne de laboratoire, née à Echirolles, le 16 octobre 1978, demeurant à Villeneuve-le-Roi, Bateau «L'Anachronie», Quai du Halage, et
- 4) Monsieur Yannick BONNEFOND, ingénieur informaticien, demeurant à Melbourne Vic 30000 (Australie) 2607 (1781 A'Beckett Street 11,

tous sont ici représentés par Monsieur Luc HILGER, expert-fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "FIBATIM S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106654, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 <sup>er</sup> mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 697 du 14 juillet 2005:
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée constate qu'aux termes:

- d'un acte de donation en date du 3 juillet 2012, reçu par devant Maître Emmanuel PERROT, notaire de résidence à La Tronche, 24, boulevard de la Chantourne, le donateur, Monsieur Frédéric BONNEFOND a fait donation à Madame Martine BOSCHETTI épouse BONNEFOND de la pleine propriété de 180 parts sociales de la Société, et
- d'un acte de donation en date du 3 juillet 2012 avec continuation au 16 juillet 2012, reçu par Maître Emmanuel PERROT, sus nommé, le donateur Monsieur Frédéric BONNEFOND a fait donation à Madame Fanny BONNEFOND et à Monsieur Yannick BONNEFOND, à chacun d'eux, de la nue-propriété de 650 parts sociales de la Société.

Suite à ces donations, le capital de la Société se réparti comme suit:

- Monsieur Frédéric BONNEFOND: 4.839 parts sociales en pleine propriété et 1.300 parts sociales en usufruit;
- Madame Martine BONNEFOND: 181 parts sociales en pleine propriété;
- Madame Fanny BONNEFOND: 650 parts sociales en nue-propriété;
- Monsieur Yannick BONNEFOND: 650 parts sociales en nue-propriété.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire à l'égard de la société dans les décisions ordinaires et le nu-propriétaire représente l'usufruitier dans les décisions extraordinaires.

Toutefois dans tous les cas, le nu-propriétaire a le droit de participer aux assemblées générales."

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.



Signé: L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2013. LAC/2013/2981. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013037543/61.

(130045827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

#### Skyone Cargo Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12A, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.813.

In the year two thousand and thirteen, on the Fourth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. M. Jaideep MIRCHANDANI, businessman, born on March 1, 1968 in Indore (India), residing professionally at 3, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Mrs Isabelle RAUH, private employee, born on August 19<sup>th</sup>, 1974 at Thionville (France), residing profes/sionally at 89E, Parc d'Activités, L8308 Capellen, by virtue of proxy given under private seal on 28 January 2013,

2. M. Reinaldo GOES DO ESPIRITO SANTO, engineer, born on February 8 <sup>th</sup>, 1958 in Rio de Janeiro (Brazil), residing professionally at 3, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

here represented by Mrs Isabelle RAUH, private employee, residing professionally at 89E, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, by virtue of proxy given under private seal on 23 January 2013,

Such proxies, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

The Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the Shareholders of "Skyone Cargo Services S.à r.l." a société à responsabilité limitée, with its registered office at L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed by the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of May 20 <sup>th</sup> 2012, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1455 of June 12 <sup>th</sup> 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 168.813 (the "Company").

The Shareholders, represented as above mentioned, pass the following resolutions and request the notary to record the following:

## First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company to 12A, rue d'Arlon, L-8399 Windhof and to amend subsequently the first paragraph article 2 of the Articles, which shall read henceforth as follow:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Koerich, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles".

#### Second resolution

The Shareholders revoque Mrs. Janice ALLGROVE, private employee, born on May 7 <sup>th</sup> , 1960 in London (Great-Britain), residing at 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, from her position as manager of the Company and grant her full and complete discharge for the lawful performance of her mandate until today.

In order to replace the dismissed manager, the Shareholders appoint Mrs Isabelle RAUH, private employee, born on August 19, 1974 at Thionville (France), residing professionally at 89E, Parc d'Activités, L8308 Capellen, as manager of the company for an unlimited period.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred and fifty three Euro (953.- EUR).

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Ont comparu:

1. Monsieur Jaideep MIRCHANDANI, homme d'affaires, né le 1 <sup>er</sup> mars 1968 à Indore (Inde), demeurant professionnellement à 3, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg

ici représenté par Madame Isabelle RAUH, employée privée, née le 19 août 1974, à Thionville (France), demeurant professionnellement au 89E, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé en date du 28 janvier 2013,

2. Monsieur Reinaldo GOES DO ESPIRITO SANTO, ingénieur, né le 8 février 1958 à Rio de Janeiro, demeurant professionnellement à 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

ici représenté par Madame Isabelle RAUH, employée privée, née le 19 août 1974, à Thionville (France), demeurant professionnellement au 89E, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 janvier 2013,

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les associés de "Skyone Cargo Services S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1455, le 12 juin 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 168.813 (la "Société").

Les Associés, représentés comme ci-avant, prient le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### Première résolution

Les associés transfèrent le siège social de la société vers 12A, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts».

## Deuxième résolution

Les associés révoquent Madame Janice ALLGROVE, employée privée, née le 7 mai 1960 à Londres (Grande-Bretagne), résidant au 16, rue Henri VII, L-1735 Luxembourg, de sa fonction de gérant et lui accordent pleine et entière décharge.

En remplacement du gérant révoqué, les associés nomment Madame Isabelle RAUH, employée privée, née le 19 août 1974, à Thionville (France), demeurant professionnellement au 89E, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cent cinquante-trois euros (953,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné.

Signé: I. RAUH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10431. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037182/101.

(130045618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

## Oxmosis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes.

R.C.S. Luxembourg B 149.594.

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Oxmosis", établie et ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149594 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2520 du 28 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Patrick ALFF, ingénieur-technicien diplômé, demeurant à L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes, Résidence Le Mercantour, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
  - 2. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes, Résidence Le Mercantour, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. (Premier alinéa). Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique."

## Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite aux déménagements de l'administratrice Madame Edith WEBER et de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Patrick ALFF, de modifier leurs adresses auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes, Résidence Le Mercantour.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.



DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, P. ALFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. LAC/2013/3458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

#### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013037733/61.

(130045987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

#### KLC Holdings IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.216.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the first day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### APPEARED:

The company MEDGLOBAL LIMITED, with registered office at 11, Kyriakou Matsi Avenue, NIKIS CENTER, Nicosia (Cyprus),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the public limited company (société anonyme) "KLC Holdings IV S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg number B 114216, was incorporated by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) and now residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 14, 2006, published in the Mémorial C number 909 of May 9, 2006, and that its articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary on June 21, 2007, published in the Mémorial C number 1959 of September 12, 2007 (the "Company").
- 2) That the Company's capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
  - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
  - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
  - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignments.
  - 10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.



#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille treize.

Le premier mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société MEDGLOBAL LIMITED, avec siège au 11, Kyriakou Matsi Avenue, NIKIS CENTER, Nicosie (Chypre),

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société anonyme "KLC Holdings IV S.A.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B 114216, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C numéro 909 du 9 mai 2006, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire, en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C no 1959 du 12 septembre 2007 (la "Société").
- 2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
  - 3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.
  - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
  - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
  - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.
  - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/1008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013037661/101.

(130046003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

#### Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

Monsieur Rudolf Kömen a été coopté avec effet au 13 mars 2013 en tant que nouveau membre du conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A., en remplacement de Monsieur Germain Trichies, qui a démissionné le 13 mars 2013.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
- 4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration
- 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration
- 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
- 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Ferenc Schnitzer, Membre du Conseil d'Administration
- 1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2013040432/26.

(130049758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

# JBS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 1.219.968.773,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.209.

In the year two thousand thirteen, on the SEVENTH OF March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

JBS S.A., a Brazilian publicly held corporation, company incorporated and duly existing under the laws of the Federative Republic of Brazil, with registered office at Avenida Marginal Direita do Tietê, 500, Bloco I, 3° Andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, and enrolled with the CNPJ/MF under no. 02.916.265/0001-60, having a share capital amounting to twenty-one billion five hundred sixty-one million, one hundred twelve thousand seventy-eight reais and sixty-eight cents (R\$ 21,561,112,078.68) (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, employee, whose professional address is located at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal,

being the sole shareholder of JBS Global Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à resonsabilité limitée) incorporated and organised under Luxembourg law, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one billion two hundred and nineteen million nine hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-three Euro (EUR 1,219,968,773), and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.209 (the Company).

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.



The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the share capital of the Company has been increased on 20 December 2012 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Deed) by an amount of one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three Euro (EUR 1,219,956,273) in order to bring it from its previous amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to its present amount of one billion two hundred nineteen million nine hundred sixty-eight thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 1,219,968,773), by way of a contribution in kind to the Company (the Contribution) consisting of:
- 100% of the share capital of JBS Toledo NV, a Belgian public limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of Belgium, having its official seat at Putkapelstraat 103, B-9051 Ghent, Belgium, registered with the Belgian Register of Companies under number 0432.447.081 (JBS Toledo), such shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of JBS Toledo (the Belgian Shares);
- 100% of the registered capital of JBS Hungary Holdings Kft (Korlâtolt Felelôsségû Târsasâg), incorporated under the laws of Hungary, having its registered seat at Vârkonyi utca 15., Szombathely 9700, Hungary, registered with the Hungarian Register of Companies under number 18-09-108272 (JBS Hungary), such business quota representing one hundred percent (100%) of the registered capital of JBS Hungary (the Hungarian Quota);
- 100% of the share capital of JBS Global Beef Company, Sociedade Unipessoal, Lda, duly incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Arriaga 77 Edificio Marina Forum 6° Sala 605, parish of Sé, district of Funchal, Madeira, Portugal, registered with the Commercial Registry of Madeira free trade zone under number 511165757 which is also its Portuguese taxpayer number (NIPC) (JBS Madeira 1), such quota representing one hundred percent (100%) of the share capital of JBS Madeira 1 (the Madeira 1 Quota); and
- 100% of the share capital of Global Beef Trading, Sociedade Unipessoal, Lda, duly incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Arriaga 77 Edificio Marina Forum 6° Sala 605, parish of Sé, district of Funchal, Madeira, Portugal, registered at the Commercial Registry of Madeira free trade zone under number 511100213 which is also its Portuguese taxpayer number (NIPC) (JBS Madeira 2), such quota representing one hundred percent (100%) of the share capital of JBS Madeira 2 (the Madeira 2 Quota, and, together with the Belgian Shares, the Hungarian Quota and the Madeira 1 Quota, the Shares);
- III. It appears that (i) the interim accounts drawn up by JBS Global A/S, a company incorporated under the laws of Denmark, having its registered seat at Harbour House Sundkrogsgade, 21, DK-2100, Copenhagen, Denmark, registered with the Danish Register of Companies under CVR number 29 17 38 77 (JBS Denmark) on September 30, 2012 (the Interim Accounts) and (ii) the management certificate dated as of the date of the Deed issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate, and, together with the Interim Accounts, the Documents) provided by the Sole Shareholder to the undersigned notary at the time of the Deed certifying the value of the Shares undervaluated the value of the Contribution because the following amounts of (i) five million one hundred and eighty-seven thousand six hundred and ninety-three Euro and fifteen cents (EUR 5.187.693,15) relating to goodwill of JBS Toledo and (ii) one hundred and sixty thousand Euro (EUR 160,000) relating to a capital increase in JBS Madeira 1 effected by its former shareholder JBS Denmark were not taken into account in the Documents.
- IV. It results that the valuation of the Belgian Shares and the valuation of the Madeira 1 Quota as mentioned in the subscription and payment clause under the second resolution of the Deed should be increased by an amount of five million three hundred forty-seven thousand six hundred ninety-three Euro and fifteen cents (EUR 5.347.693,15), with effect as of the date of the Contribution, i.e. 20 December 2012.
- V. In light of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to increase the value of the Contribution made on 20 December 2012 by an amount of five million three hundred forty-seven thousand six hundred ninety-three Euro and fifteen cents (EUR 5.347.693,15), such amount being allocated to the Company's share premium account as of the date of the Contribution, i.e. 20 December 2012.

The increase in the valuation of the Contribution is evidenced, inter alia, by (i) interim accounts drawn up by JBS Denmark on 19 December 2012 (the Interim Accounts) and (ii) a management certificate dated as of the date hereof issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

Such Certificate states, inter alia, that:

"Based on generally accepted accounting principles, the book value of the Contribution on 20 December 2012 was equal to one billion two hundred twenty-five million three hundred three thousand nine hundred sixty-six Euro and forty-three cents (EUR 1,225,303,966.43), as per the attached interim accounts of JBS Global A/S, incorporated under the laws of Denmark, having its registered seat at Harbour House Sundkrogsgade, 21, DK-2100, Copenhagen, Denmark, registered with the Danish Register of Companies under CVR number 29 17 38 77, dated 19 December 2012. The book value of the Contribution is in any event lower than its fair market value."

VI. The Interim Accounts and the Certificate, after signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.



The present deed is to be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du commerce et des Sociétés) and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the authorised representative of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

JBS S.A., une société anonyme brésilienne, constituée et organisée sous les lois de la République Fédérale du Brésil, ayant son siège social à Avenida Marginal Direita do Tietê, 500, Bloco I, 3° Andar, Sâo Paulo, Etat de Sâo Paulo, Brésil, enregistrée auprès du CNPJ/MF sous le numéro 02.916.265/0001-60, ayant un capital social de vingt et un milliards cinq cent soixante et un millions cent douze mille soixante-dix-huit réaux et soixante-huit centimes (R\$ 21.561.112.078,68) (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée, dont l'adresse professionnelle se situe au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, étant l'associé unique de JBS Global Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent soixante-huit mille sept cent soixante-treize euros (EUR 1.219.968.773), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.209 (la Société).

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que le capital social de la Société a été augmenté le 20 décembre 2012 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Acte) d'un montant de un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize euros (EUR 1.219.956.273) pour le porter de son ancien montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent soixante-huit mille sept cent soixante-treize euros (EUR 1.219.968.773), par un apport en nature à la Société (l'Apport) composé de:

- 100% du capital social de JBS Toledo NV, une société anonyme (naamloze vennootschap) belge, constituée selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Putkapelstraat 103, B-9051 Gand, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés belge sous le numéro 0432.447.081 (JBS Toledo), ces parts représentant cent pour cent (100%) du capital social de JBS Toledo (les Parts Belges);
- 100% du capital social de JBS Hungary Holdings Kft (Korlâtolt Felelôsségû Târsasâg), constituée selon les lois de Hongrie, ayant son siège social à Vârkonyi utca 15., Szombathely 9700, Hongrie, enregistrée auprès du Registre des Sociétés hongrois sous le numéro 18-09-108272 (JBS Hongrie), cette part d'entreprise représentant cent pour cent (100%) du capital social de JBS Hongrie (la Part Hongroise);
- 100% du capital social de JBS Global Beef Company, Sociedade Unipessoal, Lda, dûment constituée et existante sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Av. Arriaga 77 Edificio Marina Forum 6° Sala 605, paroisse de Sé, district de Funchal, Madère, Portugal, enregistrée auprès du Registre Commercial de Madère, zone d'échange libre, sous le numéro 511165757, ce qui est également son numéro de contribuable portugais (NIPC) (JBS Madeira 1), cette part représentant cent pour cent (100%) du capital social de JBS Madeira 1 (la Part Madeira 1); et
- 100% du capital social de Global Beef Trading, Sociedade Unipessoal, Lda, dûment constituée et existante sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Av. Arriaga 77 Edificio Marina Forum 6° Sala 605, paroisse de Sé, district de Funchal, Madère, Portugal, enregistrée auprès du Registre Commercial de Madère, zone d'échange libre, sous le numéro 511100213, ce qui est également son numéro de contribuable portugais (NIPC) (JBS Madeira 2), cette part représentant



cent pour cent (100%) du capital social de JBS Madeira 2 (la Part Madeira 2 et, avec les Parts Belges, la Part Hongroise et la Part Madeira 1, les Parts);

III. Il ressort que (i) les comptes intérimaires établis par JBS Global A/S, une société constituée sous les lois du Danemark, ayant son siège social à Harbour House Sundkrogsgade, 21, DK-2100, Copenhague, Danemark, enregistrée auprès du Registre des Sociétés danois sous le numéro CVR 29 17 38 77 (JBS Danemark) le 30 septembre 2012 (les Comptes Intérimaires) et (ii) le certificat de gérance portant la date de l'Acte émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat, et, les Comptes Intérimaires, les Documents) fournis par l'Associé Unique au notaire instrumentant au moment de l'Acte certifiant la valeur des Parts Sociales sous-estimaient la valeur de l'Apport parce que (i) le montant de cinq millions cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-treize euros et quinze centimes (EUR 5.187.693,15) concernant la [plus-value] de JBS Toledo et (ii) le montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000) relatif à l'augmentation du capital social de JBS Madeira 1 effectuée par son ancien associé JBS Denmark, n'étaient pris en compte dans les Documents;

IV. Il ressort que l'évaluation des Parts Belges et l'évaluation de la Part Madeira 1 mentionnées dans la clause de souscription et de libération à la deuxième résolution de l'Acte devraient être augmentées d'un montant de cinq millions trois cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-treize euros et quinze centimes (EUR 5.347.693,15), avec effet à la date de l'Apport, c.à.d. le 20 décembre 2012.

V. Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'augmenter la valeur de l'Apport fait le 20 décembre 2012 d'un montant de cinq millions trois cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-treize euros et quinze centimes (EUR 5.347.693,15), ce montant étant affecté au compte de prime d'émission de la Société à la date de l'Apport, c.à.d. le 20 décembre 2012.

L'augmentation de l'évaluation de l'Apport est documentée, entre autres, par (i) les comptes intérimaires établis par JBS Denmark le 19 décembre 2012 (les Comptes Intérimaires) et (ii) un certificat de gérance émis à la date des présentes par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat indique, entre autres, que:

«Sur Base de principes comptables généralement acceptés, la valeur comptable des Parts est égale à un milliard deux cent vingt-cinq millions trois cent trois mille neuf cent soixante-six euros et quarante-trois centimes (EUR 1.225.303.966,43), d'après les comptes intérimaires ci-joints de JBS Global A/S, constituée sous les lois du Danemark, ayant son siège social à Harbour House Sundkrogsgade, 21, DK-2100, Copenhague, Danemark, enregistrée auprès du Registre des Sociétés danois sous le numéro CVR 29 17 38 77, datés du 19 décembre 2012, et depuis que l'évaluation a été faite, aucune modification importante n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société. La valeur comptable des Parts est dans les cas inférieure à leur juste valeur marchande.»

VI. Les Comptes Intérimaires et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le présent acte sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11701. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036977/190.

(130045713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.



#### Holz Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 175.952.

## **STATUTS**

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

La société EUROASSETS INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Torre de las Américas, Tower C, 33rd Floor, Punta Pacifica, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 26 février 2013.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HOLZ EQUITY S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
  - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 24 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

#### Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.



#### Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié profession-nellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.
  - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ZIANVENI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10878. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036942/136.

(130045603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

## Metal Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.860.

## **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Commodities Group International Pte. Lte., a private company limited by shares incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 80 Raffles Place #26-01 UOB Plaza, Singapore, 048624, registered with the Registrar of Companies and Businesses of Singapore, under number 201230976K,

here represented by Annick Braquet, employee, whose professional address is in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is Metal Group International S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).



## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may, in particular, acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by, or any kind of receivables against, any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of real estate properties as well as a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may further carry on any natural resource exploration, exploitation and production and the associated activities including marketing, purchase, sale, import, export and trading of the products of its activities and the rendering of the services related thereto as well as the financial operations relating to its business.
- 3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activity without having obtained the requisite authorisation.
- 3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

# II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

## Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.
- 6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.



- 6.8. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

#### III. Management - Representation

## Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
  - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several Class A managers and one or several Class B managers.
  - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
  - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers. If the shareholders have qualified managers as Class A managers or Class B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

## Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
  - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
  - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures



- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
  - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

#### Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

## Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager[s] and shareholders to the Company.
  - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
  - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

## Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

# Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.



- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
  - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

#### VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

#### Subscription and payment

Commodities Group International Pte. Lte., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1), and agrees to pay it in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Paula Santander Gutierrez, born in Mexico DF, Mexico, on 28 May 1981, residing in Mexico.



- Marta Ventura, born in Lisbon, Portugal, on 16 December 1981, residing in Luxembourg.
- Mario Cohn, born in Erlangen, Germany on 16 January 1982, residing in Luxembourg.
- 2. The registered office of the Company is located at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Commodities Group International Pte. Lte., une société anonyme constituée et organisée selon les lois de Singapour, ayant son siège social à 80 Raffles Place #26-01 UOB Plaza, Singapour, 048624, immatriculée auprès du Registre des Sociétés et Affaires de Singapour sous le numéro 201230976K,

lci représentée par Annick Braquet, employée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est Metal Group International S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par, ou toute sorte de créances détenues contre, toute entité publique ou privée. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut en outre diriger toute exploration de ressources naturelles, exploitation et production et les activités associées incluant le markerting, l'achat, la vente, l'import, l'export et le commerce des produits de ses activités et le rendu des services y relatifs aussi bien que les opérations financières relatives à son activité.
- 3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière



générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

- 3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (ínter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. La cession des parts sociales à des tiers à cause de mort doit être approuvée par les associés représentant trois quarts des droits détenus par les survivants.
- 6.6. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
  - 6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
  - 6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition
  - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
  - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

## Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.
  - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, c'est-à-dire un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.
  - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
  - (ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-



vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient également prises avec le vote favorable d'au moins un gérant de classe A présent ou représenté et au moins un gérant de classe B présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants. Si les associés ont qualifié des gérants comme gérants de Classe A ou comme gérants de Classe B, la Société sera seulement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

## Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.
- (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
  - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.



- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité fixé ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

#### Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
  - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

#### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er ) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil droit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.
  - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

## Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

#### VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf



décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) décembre 2013.

#### Souscription et libération

Commodities Group International Pte. Lte., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-.

#### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Ana Paula Santander Gutierrez, née à Mexico DF, Mexique, le 28 mai 1981, demeurant à Mexico,
- Maria Ventura, née à Lisbonne, Portugal, le 16 décembre 1981, demeurant à Luxembourg,
- Mario Cohn, née à Erlangen, Allemagne, le 16 janvier 1982, demeurant à Luxembourg.
- 3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-1540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2013. Relation: LAC/2013/11231. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035888/512.

(130043710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.



## Anwolux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.037.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040911/10.

(130050844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

## Anwolux Montage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.795.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040912/10.

(130050845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

#### Alto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.619.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013040900/11.

(130051005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

# AMO Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.869.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

"AMO Germany Holding S.A.", a société anonyme, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134688,

here represented by Mrs Caroline Canonico, Paralegal, professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 8 February 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of "AMO Holding 1 S.A.", ("société anonyme") a company having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134869, incorporated pursuant to a notarial deed on 20 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 of 29 January 2008 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company did not have been modified since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the date of the annual General Meeting of the Company so as to postpone it from the last Friday of April of each year at 10.30 a.m. to the third Monday of June of each year at 10.30 a.m.



#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 8 third paragraph of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of June of each year at 10.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société anonyme «AMO Germany Holding S.A.», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134688,

ici représentée par Madame Caroline Canonico, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 février 2013.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est la seule actionnaire de «AMO Holding 1 S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134869, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 29 janvier 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'actionnaire a décidé de modifier la date de l'Assemblée Générale annuelle de la Société afin de la reporter du dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 10:30 heures au troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10:30 heures.

# Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le troisième alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième lundi du mois de juin à 10:30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CANONICO, J.J. WAGNER

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/2536. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013037951/77.

(130046998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.



#### Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 17 du 17 janvier 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Broad Point I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013040959/16.

(130051022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

# Bati-Euro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.371.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040964/10.

(130051033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

# BCP Cayman V OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013040966/10.

(130050774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

#### Treetop PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 175.858.

# **STATUTS**

L'an deux mille treize, le premier mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

# A COMPARU

Mr Fernand ZANEN, directeur, né à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 1962, ayant son adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A.I. Bourmicht

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

# A. Objet social - Durée - Nom - Siège social

**Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de Treetop PSF S.à r.l. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.



Art. 2. La Société a pour objet la gestion du système informatique et de communication de banques, professionnels du secteur financier, des organismes de placement collectifs et de fonds de pension mis en place selon les lois luxembourgeoises ou étrangères, conformément aux dispositions de l'article 29 (4) de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée. A cette fin, la Société peut fournir le traitement informatique et des prestations concernant le transfert de données. Elle peut également fournir la mise en œuvre de systèmes informatiques et des services d'entretien.

La Société peut prendre des participations dans toutes autres sociétés et particulièrement dans des sociétés ayant le même objet social ou un objet social similaire au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société peut prendre des mesures ou effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère comme nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de(s) (l') associé(s) suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires

- Art. 6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.
- **Art. 7.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées à des nouveaux associés qu'avec l'accord donné par les associés représentant au moins soixantequinze pour cent (75%) du capital social de la Société.
- **Art. 8.** La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### C. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, librement révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion doit être déléguée à deux ou plusieurs gérants, agents ou autres mandataires, associés ou non. Leur nomination, révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une résolution du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants quelconques ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir spécial de signature a été délégué par le conseil de gérance. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature d'une des deux personnes auxquelles un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 10.** Le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités de ce mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 11.** Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du conseil de gérance, tout gérant peut exiger que la réunion soit ajournée. Un avis écrit de cette réunion ajournée sera donné à tous les gérants au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance. Lors de la réunion ajournée, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si deux gérants ou plus sont présents.



Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par un quelconque gérant de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par un quelconque gérant de la Société.

Art. 12. Tout gérant peut convoquer un conseil de gérance. Des avis écrits de toute réunion du conseil de gérance seront donnés à tous les gérants par écrit ou par câble ou par télécopie, au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens semblables de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil de gérance dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie de circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que de tels engagements aient été pris en conformité avec les présents statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les sociétés commerciales.

En outre, la Société doit, dans la plus large mesure octroyée par la loi luxembourgeoise, indemniser et dégager de toute responsabilité toute personne ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession, pour des dépenses (tel que stipulé ci-après), des jugements, amendes et autres montants qu'elle a subis dans le cadre de toute action menaçante, en attente ou actuelle, tous procès, enquête ou procédure, de quelque nature que ce soit, auxquels elle pourrait être mêlée ou être impliquée de quelque manière en raison de son ancienne ou actuelle fonction de gérant, d'employé ou de directeur ou dans une fonction similaire, (a) de la Société ou (b) à la demande de la Société, de toute autre société ou entité de laquelle la Société est un partenaire ou actionnaire direct ou indirect, affilié ou créancier, sauf dans la mesure où de telles dépenses, de tels jugements, amendes et autres montants résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle.

Le conseil de gérance peut requérir de la Société de souscrire et de maintenir une assurance pour le compte de toute personne qui est ou était gérant ou dirigeant de la Société, ou qui exerce ou a exercé à la demande de la Société les fonctions de gérant, ou dirigeant d'une autre société comme prévu ci-dessus contre toute responsabilité à l'encontre de cette personne et survenue dans l'exercice de sa fonction ou découlant de ce statut, que la Société ait ou non le pouvoir d'indemniser cette personne.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

# D. Assemblées générales des associés

- **Art. 15.** Tout associé peut participer aux assemblées générales des associés et aux décisions collectives des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a droit à une voix par part sociale de la Société.
- **Art. 16.** Tout associé peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.
- **Art. 17.** Les décisions collectives requises par la loi luxembourgeoise ou les présents statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales représentatives du capital social de la Société.

Les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des voix des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 18. L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la Section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

#### E. Année fiscale - Comptes annuels - Bénéfices - Surveillance

**Art. 19.** L'année fiscale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.



- Art. 20. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé pourra prendre connaissance de l'inventaire ci-dessus et du bilan au siège social de la Société.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire dès lors que cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus des profits annuels peut être distribué comme dividendes aux associés.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être décidée en respectant les dispositions et conditions de la Loi sur les sociétés sur base d'un bilan préparé par le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par les Sociétés ou par les présents statuts.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en nature au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale ou par l'associé unique.

**Art. 22.** Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises choisi (s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le conseil de gérance de la Société.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera / fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés en espèces ou en nature proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 24. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales."

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par le fondateur Mr Fernand ZANEN, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.300,- EUR.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8070 Bertrange, 5 rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
- a.- Mr Fernand ZANEN, directeur, né à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 1962, ayant son adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A.I. Bourmicht, et
- b.- Madame Catherine BRIGNON, directrice, née à Villerupt (France), le 04 octobre 1969, ayant son adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A.I. Bourmicht.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fernand ZANEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013.

Relation GRE/2013/1004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013036039/180.

(130043677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

#### T - Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société T-GESTION S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 15 mars 2013.

L'assemblée a pris connaissance que le mandat du commissaire aux comptes de la société Premium Investment Partners S.A. est venu à terme.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2019 la société Premium Advisory Partners S.A. ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, rue Cents 126 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.449.

De réélire les administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Sgreccia Marco 4, rue des Romains L-4974 Dippach
- Monsieur Marochi Fabio 36, rue Matthias Koener L-4174 Esch-Alzette
- Monsieur Lahure Tom

De réélire l'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Sgreccia Marco - 4, rue des Romains L-4974 Dippach

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013040305/25.

(130049627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

# Savrou SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013041421/13.

(130050583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

# Eurofinancial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.000.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.075.

Extrait de la résolution pris lors du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 22 février 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



#### EUROFINANCIAL GROUP S..à r.l.

Référence de publication: 2013042226/16.

(130051525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

#### UBI Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.255.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041507/9.

(130050237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

#### UBI Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.018.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041505/9.

(130050822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

#### Wine We Like S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 146.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041530/9.

(130050327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

## VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.208.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013041523/11.

(130050309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

#### SHIP Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.890.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2013:

D'accepter la démission de Monsieur Phil LOUGHLIN avec effet immédiat;

et

De nommer en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée, Monsieur Robin MARSHALL, né le 05 juin 1970 à Paisley, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 1, Mayfair Place, Devonshire House, WIJ 8AJ Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013042030/16.

(130051239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.



#### Woudy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WOUDY S.A.

Référence de publication: 2013041534/11.

(130050837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

#### Wandhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 64.685.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013041531/11.

(130050994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

#### Valve HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 385.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.334.

Les comptes annuels au 31 Août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valve Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013041514/11.

(130050711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

#### Valofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 149.200.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041513/10.

(130050574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

# Tree Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 29.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TREE TOP S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013041498/11.

(130051155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.



# The Green Link Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 152.917.

Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 06 février 2013

Administrateur présent ou représenté:

- Monsieur Michael Darchambeau, résidant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, au 95, Avenue Achille Peretti;

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la société du 34a, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg au 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Michael Darchambeau

Administrateur

Référence de publication: 2013042063/14.

(130051226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

#### The UBK Pepp Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 25 mars 2013

- 1. M. Koenraad VAN DER HAEGEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
- 2. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour THE UBK LUX S.àr.I.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013042064/16.

(130051400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

## Project Bird Holding IIIB S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 78.012.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.301.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041364/9.

(130050605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

# Werner Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

# Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.082.

# **EXTRAIT**

En date du 28 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Kees-Jan Avis en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et de nommer Margus Jõemaa, né le 8 mars 1984, à Viljandi, Estonie, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013042080/15.

(130051230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.



# UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

Les comptes annuels au 30 september 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Key Selection SICAV
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Mathias Welter / Vitali Schetle
Associate Director / Director

Référence de publication: 2013041508/13.

(130050526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

# Savarona Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 148.780.

AUSZUG

In seiner Sitzung vom 29. März 2013, nimmt der Verwaltungsrat den Rucktritt von Frau Edith SASSEL-REUTER und Herr Fernand SASSEL, sowie den Rücktritt des Aufsichtskommissars, LUXREVISION S.à r.l. mit sofortiger Wirkung an.

Luxemburg, den 29.03.2013. Für SAVARONA HOLDING S.A.

Fernand SASSEL

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2013042025/14.

(130051732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

## Sofia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.523.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 décembre 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de HRT Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem. L-8030 Strassen:
- nomination de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au mandat de réviseur d'entreprises indépendant, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013042038/16.

(130051315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

# Timeless International Business s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.405.

La société Comptafisc S.A. immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B81172

dénonce le siège social mis à disposition au 8, rue Théodore de Wacquant à L-3899 FOETZ

de la société Timeless International Business SARL, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B145405, avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

FOETZ, le 29 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013042066/11.

(130051571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.



#### Ulysse Holding Participations 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 158.521.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Les démissions de Monsieur NGUYEN Philippe et d'Olkad Management Services S.à r.l. en sa qualité de gérant sont acceptées avec effet au 26 Novembre 2012 à midi.
  - 2) Ont été nommés avec effet au 26 novembre 2012 à midi et à durée indéterminée:

Gérant Catégorie A:

Monsieur, ALAIN HEINZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Gérant Catégorie B:

Monsieur, LAURENT KIND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013042070/18.

(130051360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

#### Ulysse Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 153.983.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Les démissions de Monsieur Philippe Nguyen, Olkad Management Services S.à r.l. et Monsieur Pierre Sicot en leur qualité de gérant sont acceptées avec effet au 26 novembre 2012 à midi.
  - 2) Ont été nommés avec effet au 26 novembre 2012 à midi et à durée indéterminée:

Gérant Catégorie A:

Monsieur, ALAIN HEINZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Gérant Catégorie B:

Monsieur, LAURENT KIND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013042071/18.

(130051202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

# BERKHOUT S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.245.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner comme Administrateur avec effet le 1 er Mars 2013

Monsieur Alexander Claessens, économiste, né 17 décembre 1951 à Wilrijk, résident administrativement 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

L'Assemblée a décidé de nommer comme Administrateur avec effet le 1 er Mars 2013

Monsieur Jean-Paul van Loon directeur de sociétés, né 07 Février 1984 à Amsterdam NL demeurant à CH-8810 HORGEN neugasse 18

Luxembourg, le 1 er Mars 2013.

Mr Jean-Paul van Loon

Mandaté

Référence de publication: 2013042151/18.

(130051526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck